

Les Comités de Quartier de Roubaix

entre avancées démocratiques et doutes sur leur avenir

Difficile de faire un portrait fidèle des Comités de Quartier de Roubaix. D'abord parce qu'ils sont nombreux (15 dans la ville) et que leurs méthodes sont diverses. Et ensuite, parce les militants ont chacun leurs raisons et leurs manières de voir. La démocratie participative, si elle s'est instituée officiellement grâce aux décideurs politiques, ne survivra-t-elle que par la volonté seule de ses militants ?

Bref historique des Comités de Quartier de Roubaix

Les luttes urbaines pour un habitat décent sont à l'origine des Comités de Quartier de Roubaix. De formes et d'origines diverses à travers le monde, ce syndicalisme est ici issu de la lutte des mouvements catholiques sociaux contre l'habitat insalubre en « courées ». La naissance à Roubaix en 1943 du premier Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) à l'origine du 1% patronal a précipité l'engagement de militants JOCistes et d'ACO en faveur de cette grave question sociale. Les Associations Populaires Familiales (APF) en particulier, furent les instigateurs d'une forme locale du syndicalisme du cadre de vie qui plaçait l'habitant au centre de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie de son foyer (calcul des surfaces corrigées de la loi de 1948). Les femmes jouèrent à Roubaix un rôle de premier plan, notamment celles dont le statut social de "mère au foyer" barrait l'accès aux formes traditionnelles du syndicalisme ouvrier. Le colloque sur les courées de 1969¹ et la création de l'Atelier Populaire d'Urbanisme de l'Alma-Gare (APU) représente l'apogée locale du mouvement des luttes urbaines.

C'est dans le quartier de l'Alma qu'une nouvelle forme de concertation habitante verra le jour. Ayant pour objet le "quartier" et dépassant progressivement la stricte revendication d'un logement décent, celle-ci réclame à l'Etat les moyens d'une amélioration des conditions de vie quotidienne (équipements, travailleurs sociaux "habitants, etc). Quelques maoïstes rejoindront les militants de la première heure et les jeunes cadres locaux des APF devenues la Confédération Syndicale du Cadre de Vie (CSCV). L'aventure de l'APU Alma-Gare aura un retentissement international au point d'être présentée parmi les expériences « étrangères » lors du carrefour "Vie de quartier et développement de la vie

associative" tenu à Roubaix le 2 juin 1979 dont le compte rendu fait office d'acte de naissance des Comités de Quartier (une première profession de foi en quelque sorte)². Notons que les Comités de Quartiers se sont généralisés dans les quartiers populaires lorsque les premières associations de loi 1901 de ce type naissent sur ce terreau militant fertile à partir de 1977. Cette impulsion, jusqu'alors inédite malgré une Municipalité Socialiste "aux affaires" à Roubaix depuis 1912 est l'œuvre du jeune maire Pierre PROUVOST et de son adjoint à la vie de quartier : Marc VANDEWYNCKELE. Bon nombre de militants socialistes s'engageront alors dans les Comités de Quartier. La victoire surprenante de l'équipe centriste d'André DILIGENT aux municipales de 1983 ne cesse depuis de questionner la gauche socialiste locale sur sa politique de proximité, elle qui ne fut réélue qu'en l'an 2001. Presque vingt années de politique centriste de proximité ont contribué à la conservation des Comités de Quartier. Ils sont désormais, au même titre que les Centres Sociaux et les "associations diverses", l'un des 3 piliers des nouveaux Conseils de Quartier, l'édifice flambant neuf de la concertation municipale.

Aujourd'hui, les Comités de Quartier de Roubaix sont les gardiens jaloux de cette histoire locale du temps présent. A cette histoire, qui s'apparente à une recette collective non écrite, n'oubliez pas d'ajouter le piment de la diversité des vies militantes qui ont construit ces entreprises associatives avec ou sans l'aide de la Politique de la Ville ou qui en ont hérité ou encore, qui en hériteront demain.

Rémi COUSIN
Historien - Février 2004

1 - Ce colloque a contribué à la reconnaissance de l'habitat en courée comme une forme de bidonville. A la suite de quoi la loi dite "DEBRÉ" (12.07.1966) sur les procédures d'expropriation d'urgence pour la résorption des bidonvilles a été compétée par la loi VIVIEN qui visait les bidonvilles édifiés "en dur" (10.07.1970). Entre 1970 et 1974, la résorption de l'habitat insalubre a touché 2540 logements roubaisiens dans le cadre des premières opérations de rénovation urbaine de la Vème République.

2 - Extrait du discours introductif de Pierre Prouvost (salle Watremez le 2.06.1979) : "Pour l'élu que je suis, les associations sont l'expression d'une liberté fondamentale [...] ce sont les associations qui favorisent l'expression des besoins et permettent d'enrichir le dialogue entre l'administration et la population qui éclairent les choix des élus, parfois même en s'opposant à eux mais sans jamais s'y substituer. Il est donc nécessaire qu'elles soient présentes tout au long du processus d'élaboration des décisions pour éviter les risques de coupure et de rupture entre les élus et les citoyens. Il faut enrichir ce dialogue démocratique en créant des conditions d'intervention constantes des associations [...] Car la démocratie locale ne réside pas seulement dans une grande autonomie communale ou régionale sans cesse réclamée, mais aussi dans l'institution d'un nouveau rapport entre les élus et les citoyens qui favorisera le sens des responsabilités collectives et associera la population à la gestion des affaires communales."

Les Comités de Quartier de Roubaix

Quelques éléments en plus

Ce sont 15 Comités de Quartier, chacun sous une forme déclarée d'association de loi 1901. La plupart ont une subvention de 23 000 euros/an, pour "fonctionner", appelée "**Moyens Propres Aux Habitants**", permettant généralement de salarier un **Permanent-Habitant** (à l'origine, un habitant militant du quartier) et de financer les frais quotidiens.

Ils sont régis par un Conseil d'Administration composé principalement d'habitants (du quartier) et se plient à des règles démocratiques d'organisation (Conseils d'Administration, Assemblées Générales).

Tous travaillent sur **l'expression des habitants** et contribuent à des réflexions sur un espace public ou un équipement à caractère social. Ils mobilisent les habitants autour de leurs besoins et apparaissent ainsi entre la médiation ou la représentation.

Ils organisent de nombreuses réunions publiques, (généralistes ou thématiques), des visites sur le terrain, et interpellent les élus de la Mairie ou voient en direct avec les techniciens. Ils publient des **journaux de quartier** (avec un financement spécifique en plus) et parfois des sites web. La plupart sont aujourd'hui branchés à l'internet.

Beaucoup de militants des C.Q. contribuent à d'autres associations et participent aux **FPH** (fonds participatifs). Il est à noter aussi que dès qu'un Comité crée une action "importante" (surtout financièrement), il lui est "imposé" de devoir s'en séparer pour un autre dispositif plus "contrôlable".

La recherche d'une parole collective a permis la création de l'Association Inter-Quartiers (**AIR**), qui ne réunit pourtant pas tous les Comités. L'AIR ne se veut d'ailleurs pas une fédération.

Parmi les critiques entendues, les Comités sont parfois perçus comme des contestataires (empêcheurs de tourner en rond) ou au contraire, comme "pas assez" contestataires (étant plus "festifs"). La représentativité et le soupçon de stratégies partisans est parfois mis en doute.

Politique et militantisme

Particularité roubaisienne, l'implication politique partisane de représentants de Comités de Quartier, particulièrement lors de l'élection municipale de 2001, que ce soit en tant que candidat d'une liste ou d'un comité de soutien affiché. Depuis, ont été élus, au titre d'Adjoints, de Conseillers Municipaux ou Conseillers Communautaires (Lille Métropole Communauté Urbaine) des militants issus directement des Comités de Quartier, élus non pas sur une liste "groupe d'habitants" mais chacun étant dans des partis politiques différents.

Paradoxalement, alors que les Comités pourraient être

défendus fortement par le Conseil Municipal, on risque d'assister à leur mort annoncée.

Nouveaux dispositifs

En effet, depuis peu, la Mairie met en place des Conseils de (grands) Quartiers (loi Voynet), des Journaux Municipaux de (grands) Quartiers, des Maire-Adjoints de Quartier et accentue la qualité de service de proximité pour les habitants.

Quelques questions....

- Entre lutte urbaine et co-production "responsable", comment trouver une juste méthode pour rassurer les uns (institutionnels/financeurs d'espace public) et être fidèle aux autres (les habitants parfois vifs) ?
- Etre reconnu officiellement en étant subventionné directement par la Mairie, n'est-il pas une difficulté pour maintenir une autonomie dans le dialogue entre élus, techniciens et habitants ? La gestion comptable, stratégique, politique d'une association représente-t-elle un risque de perte de spontanéité ou de sincérité, dans l'expression de la parole des Habitants ? L'Europe pourrait-elle garantir une autonomie à des dispositifs autogérés par les citoyens ?
- L'idée de "représentation des habitants" est fortement présente au sein des Comités de Quartier qui encouragent la solidarité, la réflexion collective, et apportent aussi des soutiens aux particuliers. Pourtant, il est de plus en plus difficile de maintenir, de régénérer la vie de quartier et de trouver de nouveaux militants (surtout face aux pesantes stratégies de la solidarité médiatique). Ne manque-t-il pas, comme en Espagne, ou à l'Union Borgate de Rome, d'un poids national, régional, départemental pour encourager la "culture de la participation" dans la mentalité du grand public ? Comment faire durer l'implication des habitants ?
- Dans les quartiers en difficulté, le Comité de Quartier arrive à insérer les gens au chômage alors qu'on attend d'eux une réflexion sur l'espace public. Les savoirs développés sont nombreux, ils vont de l'insertion à la vie citoyenne, à l'animation du lien social, facilitateurs de débats publics et promoteurs de la démocratie. Pourquoi ne sont-ils pas reconnus comme tels ?
- Sans moyens financiers octroyés, le maintien de la "culture de la participation" est-elle possible, notamment dans des quartiers jeunes, multiculturels, et avec des difficultés d'emploi ?
- Peut-on se contenter du rôle d'interpellation, de dialogue, de propositions pour perdurer, en oubliant toute gestion (d'un équipement par exemple) ?